

*Politiques des transports*

Ceci, monsieur le président, est d'autant plus nécessaire qu'il n'existe évidemment pas de véritable concurrence dans ce domaine. Si nous voulons éviter des injustices trop flagrantes, il est important qu'il existe des taux maximum, et que la commission puisse juger si les taux appliqués sont raisonnables ou non. Toutefois, monsieur le président, je déplore le fait que ce même bill n'accorde aucune juridiction précise à la Commission canadienne des transports pour juger si les délais qui s'écoulent, comme je le disais tantôt, entre le moment où la société de chemin de fer prend charge d'un article et celui où cet article parvient à destination, si ces délais-là sont raisonnables. Je demande donc au ministre d'envisager la possibilité de modifier la fin de son bill afin d'inclure des dispositions à cet effet. Cela assurera aux expéditeurs que la société n'accepte pas non plus des délais de livraison trop longs. C'est là un problème qui préoccupe, et je le sais personnellement, tous ceux qui ont besoin régulièrement de se servir du transport des marchandises.

J'ai eu aussi l'occasion, à ce moment-là, de faire de nombreuses instances auprès du ministre des Transports de l'époque afin de l'inciter à jeter un coup d'œil sur cette question de sorte que les délais de livraison puissent être écourtés. Je donne un exemple concret, afin de montrer à quel point une politique des transports qui tient compte des problèmes particuliers des régions éloignées des grands centres est importante pour l'avenir social et économique d'une région. Monsieur le président, j'avais tantôt l'occasion d'entendre des députés parler des problèmes de transport qu'ils avaient dans leur région.

Quant à nous du Nord-Ouest québécois, si nous osons demander, soit au ministère ou encore à la Commission canadienne des transports, comment il se fait qu'une région comme la nôtre, dans laquelle plus de 200,000 personnes vivent, ne peut avoir un meilleur service dans le domaine du transport ferroviaire, la réponse que ces gens-là peuvent nous donner c'est évidemment que le chemin de fer et surtout le transport-passagers de cette région ne sont pas rentables. Quant à moi, monsieur le président, je suis prêt à accepter une telle réponse. Mais que voulez-vous qu'on puisse dire d'une région aussi éloignée que la nôtre dont les deux seuls moyens de transport adéquats sont présentement l'avion ou l'automobile, quand on pense que seulement le fait de partir d'Ottawa pour se rendre dans l'endroit le plus près de chez moi, dans ma circonscription, cela prend tout près de 15 heures par chemin de fer. Ces mêmes personnes nous disent que cela n'est pas rentable. Évidemment, et c'est compréhensible que ce n'est pas rentable.

Quand on pense qu'aujourd'hui encore, en 1977, nous avons l'occasion de voyager avec des locomotives qui datent des années 1900-1925, et ici je parle en connaissance de cause, car j'ai eu l'occasion de prendre le train de Cochrane (Ontario) à Rouyn, alors qu'une correspondance s'effectuait à Taschereau, et j'ai eu l'occasion, et peut-être que cela ne se reproduira jamais, de monter encore dans un train où les sièges étaient faits de bois. Quand je dis que le ministre ne peut prouver la rentabilité d'un tel moyen de transport, je lui demanderais d'essayer d'écourter le temps que nous devons passer dans ces mêmes wagons.

Monsieur le président, actuellement, dans ma circonscription, des centaines de groupes, d'organismes, de citoyens se battent pour de l'amélioration, et je sais que ce n'est pas du ressort du gouvernement fédéral, mais j'aimerais tout de même

ouvrir une parenthèse. Je disais tantôt que nous n'avions que deux seuls moyens de transport, l'avion et l'automobile. Je voudrais ici parler un peu de ce qui me préoccupe le plus depuis environ deux ans, soit la route qui relie Montréal à Val d'Or. L'an dernier, avant les élections provinciales, on avait réussi à réunir tous les députés provinciaux de la région dans une même équipe afin de nous battre pour obtenir une route améliorée. Tout le monde, tous les partis reconnaissent que l'état de la route est absolument lamentable. Bien sûr, monsieur le président, c'est une question, comme je le disais tout à l'heure, de juridiction provinciale, mais c'est aussi une question de politique de transport, une question qui touche tous les citoyens du Nord-Ouest qui utilisent cette route. Monsieur le président, cette route est tellement mauvaise que je n'ose même plus m'en servir avec mon auto pour faire le trajet dans ma circonscription toutes les fins de semaine, car cette route, depuis plus de cinq ans, n'est presque plus accessible aux routiers qui voyagent entre Val d'Or et Montréal, et...

**M. Demers:** Va dire au Parti québécois que cela relève du gouvernement provincial!

**M. Caouette (Villeneuve):** C'est ce que j'ai dit tantôt. Monsieur le président, c'est vrai, comme le dit si bien l'honorable député, que c'est du domaine provincial, je l'ai dit tantôt, et je le répète, c'est vrai.

Mais comment se fait-il que si cette question est de juridiction provinciale, le gouvernement fédéral lui, dans un autre domaine, dans sa politique en matière d'éducation, va s'ingérer pour financer l'enseignement dans les provinces? Le gouvernement fédéral devrait pouvoir aider financièrement les provinces dont les budgets sont insuffisants pour assurer la création d'un réseau routier minimum reliant les régions éloignées aux grands centres, et cela dans la région dont je parlais tout à l'heure, soit celle que je représente à la Chambre.

Le gouvernement fédéral dépense beaucoup d'argent pour l'éducation au niveau supérieur, pourtant c'est là un domaine de juridiction provinciale. Il pourrait tout aussi bien, à mon avis, offrir aux provinces des crédits ou des subventions afin d'améliorer les réseaux routiers, lorsque cela devient nécessaire. Comme je le disais il y a quelque temps, même si cela relève du domaine provincial, l'augmentation du coût de l'essence, comme le disait mon préopinant, l'augmentation du pétrole relève du gouvernement fédéral. Pourtant les gens du Nord-Ouest québécois sont obligés de payer, et on ne les a surtout pas consultés afin de savoir s'ils étaient prêts à payer l'augmentation du pétrole. Je demanderais à l'honorable ministre de consulter son collègue le ministre des Finances (M. Macdonald) afin de bien vouloir prendre l'augmentation du prix de l'essence utilisée dans le Nord-Ouest québécois pour aider le gouvernement provincial à donner des routes carrossables à ces personnes que j'ai l'honneur de représenter, afin qu'elles puissent se rendre où elles veulent en toute sécurité.

En ce qui concerne la route 117, les gouvernements provinciaux nous disent depuis des années qu'ils n'ont pas d'argent pour la réparer. Pourtant la situation est intolérable et nuit énormément à l'économie du Nord-Ouest québécois. Monsieur le président, c'est pour cette raison que je crois que notre politique nationale des transports ne peut ignorer ce problème extrêmement important pour la survie du Nord-Ouest québécois.